

# CROSS CURRENCY SWAP TAUX FIXE [EUR]/ TAUX FIXE [DEVISE 2]

*Approuvé par SEGL/CFT/FIC en décembre 2017*

BUILDING TEAM SPIRIT TOGETHER



**SOCIETE GENERALE**  
Corporate & Investment Banking

# CROSS CURRENCY SWAP [DEVISE 2] FIXE CONTRE EUR FIXE

## ➤ Principe:

Le contrat d'échange de taux et de devises est de vous permettre d'échanger le Taux d'Intérêt appliqué à un Montant Notionnel exprimé en EUR, contre le Taux d'Intérêt appliqué à un Montant Notionnel exprimé dans la [Devise 2], ceci à des Dates de Paiement prédéfinies. Le Taux de Change sur la base duquel le premier Montant Notionnel exprimé en EUR sera converti dans la [Devise 2] pour déterminer le second Montant Notionnel, est fixé à la Date de Mise en Place du produit pour toute la durée de l'opération.

### Schéma global acquisition EUR / [Devise 2] et Cross currency swap

#### Exemple retenu:

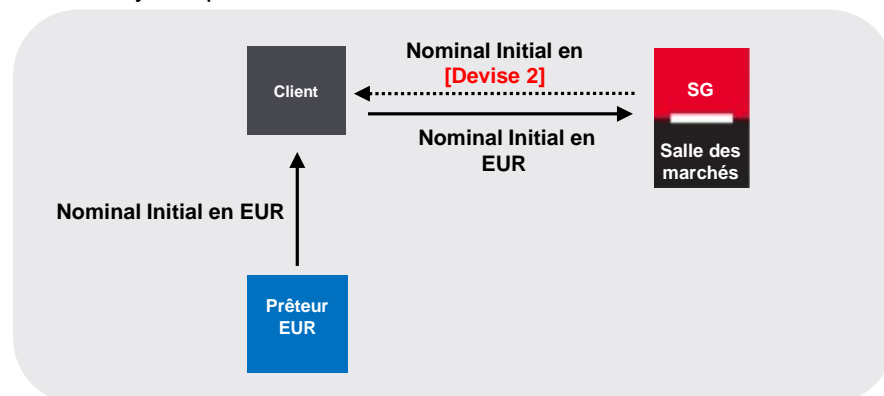
Acquisition pour la contre-valeur [X] EUR à faire en [Devise 2]

Mise en place du prêt taux fixe EUR puis versement de ce nominal en EUR à SG salle de marchés contre un versement du nominal équivalent en [Devise 2] par SG salle de marchés

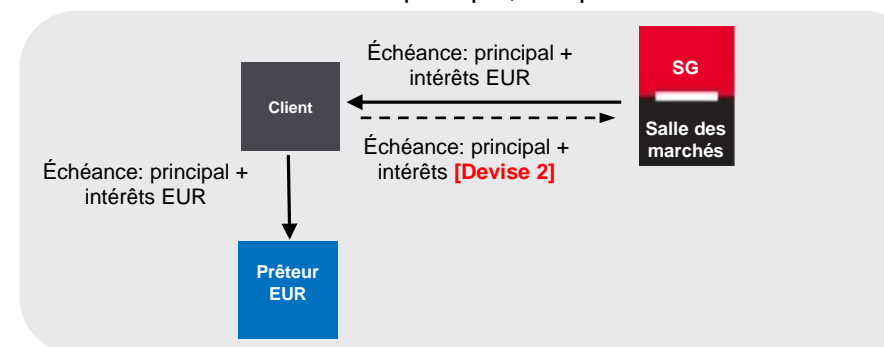
Réception en provenance du [client] du taux fixe [Devise 2] qui sera versé trimestriellement à la salle des marchés SG.  
Réception en provenance de la salle des marchés SG du taux fixe EURO, sur une base trimestrielle en faveur du [client].

Remboursement linéaire du capital.

- Mise en place du prêt taux fixe EUR et échanges au titre du cross currency swap :



- Paiement des intérêts et du principal, chaque trimestre:



# CROSS CURRENCY SWAP [Devise 2] FIXE CONTRE EUR FIXE

---

## ➤ Votre objectif :

- Les caractéristiques du Cross Currency Swap [Devise 2] FIXE contre EUR FIXE sont les suivantes :
  - Spot EUR/[Devise 2] de référence : [X]
  - Nominal de départ en [Devise 2] : [X] [Devise 2]
  - Nominal de départ en EUR : [X] EUR
  
  - Date de départ: **XX/XX/XXXX**
  - Date de fin: **XX/XX/XXXX**
  
  - Paiement trimestriel des intérêts et remboursement du capital
  
  - Taux fixe EUR à recevoir par le client : [X] % chaque [X] Mois 30/360
  - Taux fixe [Devise 2] à payer par le client : [X] % chaque [X] Mois 30/360

## ➤ Vos Anticipations :

- Vous anticipez une augmentation du taux de la [Devise 2]
- Vous anticipez une baisse de la [Devise 2]

## CROSS CURRENCY SWAP [DEVISE 2] FIXE CONTRE EUR FIXE

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Vous fixez dès aujourd'hui le calendrier précis de remboursement de la dette en [Devise 2].</li><li>✓ Vous êtes protégés contre la hausse des taux [Devise 2].</li><li>✓ Vous êtes protégés contre la dépréciation de l'EUR/[Devise 2].</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vous ne pouvez pas profiter d'une baisse éventuelle des taux [Devise 2].</li><li>▪ Vous ne pouvez pas profiter d'une éventuelle hausse de [Devise 2].</li><li>▪ Dénouement anticipé: paiement ou réception d'une soulte d'annulation.</li></ul>

***Le swap de taux fixe est un produit financier qui présente les risques suivants :***

Risque de volatilité ou de sensibilité: D'ici à l'échéance de l'Instrument Financier, le prix de celui-ci peut subir une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché qui influent sur l'évolution du cours de ce produit. La valeur de marché de cet Instrument Financier dépend de l'estimation par le marché de la propension du sous-jacent à varier significativement (volatilité). La sensibilité du produit à ce paramètre est susceptible d'évoluer significativement, en fonction nota[X] Moisent du niveau du sous-jacent et du passage du temps.

# AVERTISSEMENTS

---

1. **Avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, les contreparties sont invitées à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.**
2. **Risque de crédit:** conclure cette transaction crée un risque de crédit sur Société Générale, à savoir que l'insolvabilité de Société Générale peut notamment entraîner une perte totale ou partielle sur le produit.
3. **Risque de marché:** le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant éventuellement investi (ex : prime), voire, dans le pire des scénarii, à des pertes illimitées.
4. **Risques relatifs aux conditions de marché défavorables:** Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger la contrepartie à payer des appels de marge, à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre la contrepartie dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner notamment une perte importante. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier. [DG : avant-dernière phrase différente du catalogue, mais pas modifiée car OK]
5. **Risque de liquidité:** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la sortie du produit et entraîner notamment une perte importante.
6. **Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – résiliation anticipée du produit:** Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit dans certains cas (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et/ou (ii) la résiliation anticipée du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
7. **Restrictions générales de vente:** Il appartient à chaque contrepartie de s'assurer qu'elle est autorisée à conclure cette opération.
8. **Caractère promotionnel de ce document:** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
9. **Absence d'offre de contracter:** Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni un contrat, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.
10. **Risque de taux de change:** Les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations des taux de change.
11. **Effet de levier:** Ce produit peut intégrer un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse, ce qui peut entraîner notamment la perte totale ou partielle du montant éventuellement investi.
12. **Dénouement anticipé du produit:** Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de dénouer ou de proposer des prix pour des produits en cours de vie, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce dénouement. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.
13. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes:** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.
14. **Données de marchés:** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.
15. **Produit avec sous-jacent(s) en devise étrangère ou multidevises qui ne présente pas une protection contre le risque de change:** Lorsque l'actif sous-jacent est coté et / ou libellé dans une devise étrangère et / ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant éventuellement investi peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise de règlement de l'opération, sauf si l'opération inclut une garantie de change.

# AVERTISSEMENTS

---

16. **Confidentialité:** Le présent document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale.

17. **Agrément:** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Avis aux « US Persons » :** Si vous êtes une « U.S. Person » (au sens défini par la « U.S. Commodity Futures Trading Commission ») veuillez consulter le site internet <http://swapdisclosure.sgcib.com> pour d'importantes informations concernant les produits dérivés. En effectuant des opérations sur produits dérivés avec Société Générale, vous êtes réputés reconnaître avoir lu et accepté les informations fournies sur ce site internet.

Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex  
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris - APE 651C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

Société Générale is authorised by the Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution